

INFORMATIONS CANTINE

LA RESTAURATION

➤ Les régimes de demi-pension :

Le service de restauration scolaire est ouvert du lundi au vendredi, avec 3 régimes au choix :

- **Demi-Pensionnaire 4 jours (DP4)**

Les DP4 déjeunent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- **Demi-Pensionnaire 5 jours (DP5)**

Les DP5 déjeunent tous les jours du lundi au vendredi (réservé aux enfants inscrits à l'A.S/UNSS).

- **Externe**

Les externes peuvent ponctuellement acheter des tickets au tarif de 4,02 € (venir la veille).

- **UNSS (externes ou demi-pensionnaires 4 jours)**

Les élèves inscrits à l'A.S/UNSS peuvent acheter des "tickets mercredi" au tarif de 3,06 €. Il est recommandé d'acheter ces tickets par carnets de 5 pour 15,30 €, au plus tard la veille du repas.

Attention : le changement de régime en cours d'année n'est possible que sur demande écrite au service Gestion et avant le début de chaque trimestre.

➤ Les tarifs :

A titre indicatif, les tarifs annuels de demi-pension pour 2022 étaient :

- 388,80 € pour le régime DP4
- 486,00 € pour le régime DP5

Ces montants sont répartis en trois factures trimestrielles envoyées par mail.

➤ Les remises d'ordre :

Elles sont accordées sur les frais de demi-pension pour les motifs suivants :

- Absence médicale d'une durée de 4 jours de cours consécutifs (justificatif médical à fournir)
- Stages en entreprises, voyages scolaires
- Fermeture de la restauration et/ou du Collège

L'extrait de la Charte Qualité Restauration est consultable sur le site du Collège, onglet "Présentation".

LES BOURSES

➤ Les bourses nationales (bourses des collèges)

Tout élève peut faire une demande en ligne sur le portail Scolarité Services avec votre compte EduConnect. Vous recevrez dès septembre la procédure. Le service Gestion est disponible pour vous orienter dans la démarche ou vous aider dans la saisie.

➤ Les bourses départementales

Elles s'adressent uniquement aux élèves demi-pensionnaires résidant dans les Landes. Les demandes se font également par internet sur le site <https://mesdemarches.landres.fr>

LE FONDS SOCIAL

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter l'assistante sociale du collège ou le service gestion pour demander une aide exceptionnelle. Attribuée sur avis de la commission Fonds Social, cette aide individuelle et ponctuelle est liée à la scolarité et peut concerner les frais de demi-pension, les sorties, les voyages scolaires, l'achat de fournitures, etc.

5 MOYENS DE PAIEMENT PROPOSES

1. Prélèvement automatique mensuel

Le paiement des frais de demi-pension est réparti en 9 mensualités de novembre à juillet, selon un calendrier remis en début d'année. En fin de trimestre (début janvier / début avril / début juillet), le montant prélevé correspondra à un ajustement en fonction du "reste à régler" sur votre facture trimestrielle.

Pour adhérer au prélèvement automatique, il suffit de nous retourner le mandat SEPA ci-joint complété et signé, accompagné d'un RIB au format Bic/Iban (renouvelable automatiquement sauf avis contraire de votre part).

Tout changement de RIB en cours d'année est à signaler au service gestion.

En cas de rejet de prélèvement, l'agence comptable se réserve le droit d'interrompre ce mode de paiement pour l'année scolaire entière.

2. Carte bancaire directement sur Internet

Rendez-vous sur le site <https://teleservices.education.gouv.fr>

3. Virement sur le compte du Collège :

TP – MONT DE MARSAN

FR76 1007 1400 0000 0010 0024 269

BIC TRPUFRP1

(Précisez le nom et le prénom de l'élève concerné)

4. Chèque à l'ordre du Régisseur du Collège Jean ROSTAND – CAPBRETON

5. Espèces directement au Secrétariat de Gestion du Collège

Le secrétariat de gestion se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Par téléphone : 05 58 72 11 96 - Touche n°4

Par mail : secgest1.0400005n@ac-bordeaux.fr